

Les pharmacies de Nouvelle-Calédonie : Un secteur rentable confronté à des délais de paiement très longs

É
C
L
A
I
R
A
G
E

Les pharmacies sont des entreprises privées qui participent à la mission de service public de la permanence des soins et garantissent l'absence de médicaments de contrefaçon. Elles sont soumises à une réglementation encadrée par le Code de la santé publique, mais également aux impératifs de rentabilité et de solvabilité, comme toutes activités commerciales.

Le marché du médicament apparaît comme un marché stable en volume, mais qui a progressé en valeur en ligne avec l'inflation observée depuis 2004 (date de la précédente étude). Ce marché est dépendant du système de protection sociale de la Nouvelle-Calédonie (régime unifié d'assurance maladie-maternité (RUAMM) et aide médicale des provinces).

En 2017, la Nouvelle-Calédonie comptait 69 officines de pharmacie (dont trois mutualistes). L'étude a porté sur 51 officines (34 de la province Sud et 17 des provinces Nord et Îles Loyauté) en activité de 2014 à 2016.

L'analyse de l'échantillon confirme la faible progression du chiffre d'affaires (1,3 % en 2016, après 1,2 % en 2015 pour une inflation annuelle de 0,6 % en 2016 et 2015). Le taux de marge, mesuré par le rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) sur la valeur ajoutée, augmente régulièrement sur la période examinée pour atteindre 37,7 % en 2016. Il était cependant de 38,6 % en 2004.

Une large part des ventes de médicaments est réalisée sur la base du tiers payant. Les pharmacies adressent ainsi leurs factures à la CAFAT, aux services d'aide médicale des provinces et aux mutuelles pour règlement. Les procédures de ces organismes (contrôle a priori avant ordonnancement puis paiement) imposent des délais de règlements longs. À titre de comparaison, les délais de règlements clients (25 jours de CA) sont quatre fois plus élevés qu'en métropole. Ces créances clients sont financées par des crédits fournisseurs hors normes représentant près de 55 jours de chiffre d'affaires. Ceci traduit le rôle important des grossistes dans le financement de la filière de distribution des médicaments.

Ces délais de règlements clients importants apparaissent comme le point de fragilité principal de la filière. En effet, la structure financière des pharmacies s'améliore sur la période. Les cotations IEOM sont très majoritairement favorables, les seules cotes défavorables enregistrées correspondant précisément à des incidents de paiement.

La rentabilité financière moyenne des officines reste très bonne en 2016, au-delà de 40 %, comme en 2004. L'existence d'une majoration du prix de vente pour les zones non régulées a permis aux officines situées en province Nord et Îles Loyauté d'afficher des taux de marge et ratios de rentabilité, économique et financière, comparables aux pharmacies de la province Sud.

EXPLOITATION DES DONNÉES COMPTABLES DE LA CENTRALE DES BILANS IEOM

L'analyse des entreprises du secteur repose sur l'exploitation des données comptables collectées par l'IEOM et intégrées à sa banque de données. Ce fichier recense les éléments financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions de XPF ou présentant un encours bancaire supérieur à 25 millions de XPF.

Pour la France métropolitaine, l'analyse repose sur l'exploitation des données intégrées au Fichier bancaire des entreprises (FIBEN), géré par la Banque de France. Ce fichier recense les éléments financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 000 euros (environ 90 millions de XPF). Pour plus d'informations : <http://www.ieom.fr/ieom/entreprises/la-cotation-des-entreprises.html>

La note se base sur un échantillon de 51 officines (34 de la province Sud et 17 des provinces Nord et Îles Loyautés) en activité de 2014 à 2016 sur 69 officines existantes. Cet échantillon n'inclut aucune pharmacie mutualiste (3 pharmacies mutualistes en 2016). La précédente étude de l'IEOM sur les pharmacies se basait sur un échantillon de 23 entreprises (aout 2005). L'IEOM dispose d'un outil de Centrale des Bilans, qui permet pour un échantillon d'entreprises choisies de calculer un bilan et un compte de résultat moyens. Cet outil permet d'effectuer des analyses sectorielles. Cette étude peut être considérée comme un état des lieux avant introduction du système des marges dégressives lissées début 2018.

La comparaison avec la métropole met en évidence un taux de marge médian plus faible en Nouvelle-Calédonie (29 % contre 36 % en métropole) malgré un taux de marge commerciale plus élevé (41 % contre 30 % en métropole, Graphique 10). Les frais de personnel sont notamment plus importants sur le territoire. La dispersion quant aux taux de marge et de rentabilité des capitaux propres en Nouvelle-Calédonie est également beaucoup plus importante.

En conclusion, la rentabilité financière des pharmacies, qui dépend principalement des marges fixées avec le gouvernement, reste solide en 2016 et comparable à 2004. Elle est toutefois beaucoup moins homogène qu'en France, laissant les pharmacies les plus fragiles en difficulté face à des délais clients significatifs (délais médians quatre fois plus élevés qu'en métropole).

LE MÉDICAMENT, UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

Le marché de la santé en Nouvelle-Calédonie

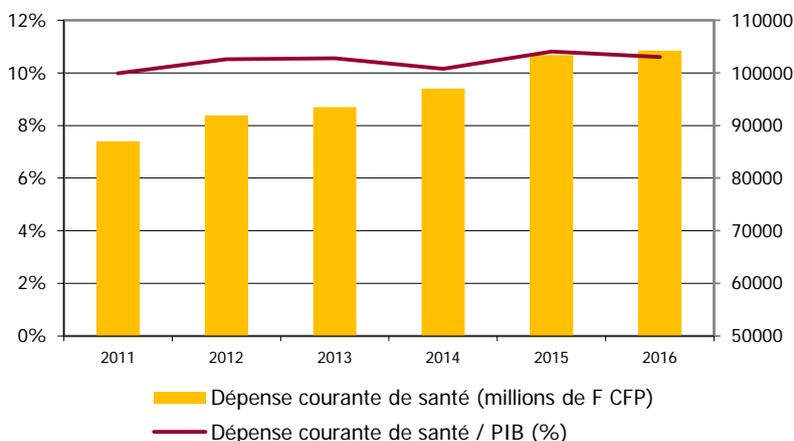
En 2017, l'âge médian de la population, estimée à 278 500 habitants, est de 31 ans. Le taux de mortalité continue d'augmenter pour atteindre 5,1 ‰ en 2016. Cette remontée du taux brut de mortalité est liée au vieillissement de la population calédonienne. Ce taux reste cependant encore inférieur à celui de la France métropolitaine (8,8 ‰ en 2016), où la population est plus âgée.

Les principales causes médicales des décès survenus en 2016 sont liées aux tumeurs (31,5 %), aux maladies de l'appareil circulatoire (21,4 %) et aux causes externes, dont les accidents de la route, les liaisons traumatiques accidentelles (11,9 %). En outre, la Nouvelle-Calédonie est particulièrement touchée par les maladies chroniques. En 2016, 48 724 assurés sont pris en charge en longue maladie, contre 36 768 assurés en 2011, soit une progression de 33 % en cinq ans. Les dépenses affectées à ce poste s'élèvent à 37,1 milliards de F CFP, en augmentation de 23 % par rapport à 2011. Les principales affections prises en charge au titre du régime longue maladie en 2016 sont le diabète (18 %), l'hypertension artérielle sévère (16 %) et l'insuffisance cardiaque (10 %). Les cofacteurs de l'importance des longues maladies sont la pauvreté, l'obésité, la consommation d'alcool, de psychotropes, de tabac et une alimentation déséquilibrée.

En 2016, la dépense courante de santé, mesurée par l'ensemble des dépenses effectuées par les financeurs du système de santé (CAFAT, provinces, Nouvelle-Calédonie et organismes de protection complémentaire) et les ménages au cours d'une année est relativement stable (+0,8 %, source DASS NC), à 104,3 milliards de F CFP, soit 10,6 % du PIB, plaçant ainsi la Nouvelle-Calédonie dans la moyenne des pays développés. La consommation de soins et de biens médicaux représente 89 % de cette dépense.

La dépense annuelle de santé par habitant (environ 374 000 F CFP) reste inférieure à celle de la France métropolitaine (environ 441 000 F CFP). La population néo-calédonienne, plus jeune, est moins consommatrice de soins. Par ailleurs, l'offre de soins reste encore limitée notamment hors du grand Nouméa.

Dépense courante de santé dans le PIB



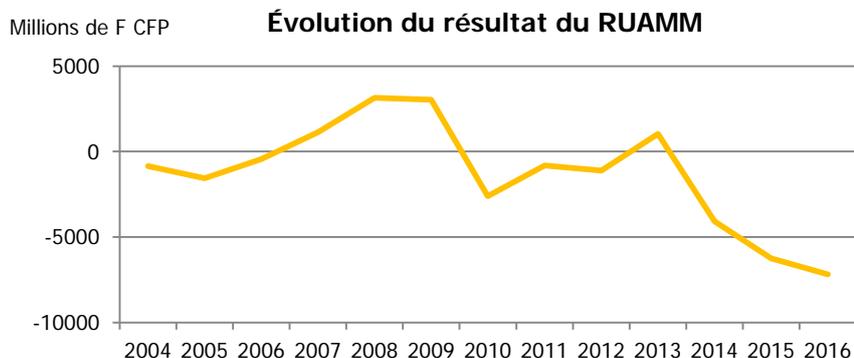
Sources : DASS, ISEE

Graphique 1

La Nouvelle-Calédonie dispose de son propre système de protection sociale qui repose sur le RUAMM et l'Aide sociale. Ce système autonome assure l'essentiel de la croissance et de la pérennité du marché de la santé.

Le Régime unifié d'assurance maladie-maternité (RUAMM) a été instauré par la loi du pays n°2001-016 du 11 janvier 2002 relative à la sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie. Le RUAMM couvre l'ensemble de la population active exerçant leur activité en Nouvelle-Calédonie (fonctionnaires, salariés, travailleurs indépendants...) et leurs ayants droit. Un service du contrôle médical a pour mission de veiller au bien-fondé des dépenses supportées. Au titre du RUAMM, 261 755 assurés et bénéficiaires étaient couverts fin 2017, soit 0,3 % de plus qu'en 2016. Les ressources du RUAMM sont essentiellement constituées de cotisations des actifs (77 % en 2016) et de subventions versées par l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie.

Depuis sa création en 2002, le RUAMM est un régime structurellement déficitaire. Les dépenses (+257 %) ont augmenté plus rapidement que les recettes (+237 %) en raison notamment du vieillissement de la population et de l'amélioration de l'offre de soins. En 2016, le déficit structurel du RUAMM s'élève à 7 milliards de F CFP.



Source : CAFAT

Graphique 2

La CAFAT (Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie) est chargée de gérer l'ensemble des régimes de protection sociale institués en faveur des travailleurs salariés (maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse, chômage). La CAFAT administre le RUAMM.

L'Aide médicale est gérée par les Directions provinciales d'action sanitaire et sociale (DPASS) et dépend budgétairement des provinces. Elle permet la prise en charge du risque maladie, en qualité de caisse principale pour les populations qui ne bénéficient d'aucune couverture sociale ou en complément du RUAMM, via un dispositif variable selon les provinces. Le nombre de bénéficiaires progresse de 0,4 % en 2016, et les dépenses dégagées de 2,9 %.

Dépenses et bénéficiaires de l'aide médicale

	2015	2016	<i>Variation 2016/2015</i>
Province Sud			
Dépenses totales (en millions de F CFP)	6 992	7 556	8,1 %
Nombre de bénéficiaires	29 227	28 637	-2,0 %
<i>dont bénéficiaires à 100 %</i>	11 702	11 455	-2,1 %
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	239 231	263 854	10,3 %
Province Nord			
Dépenses totales (en millions de F CFP)	4 745	4 855	2,3 %
Nombre de bénéficiaires	17 326	18 000	3,9 %
<i>dont bénéficiaires à 100 %</i>	12 287	12 600	2,5 %
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	273 878	269 700	-1,5 %
Province des Îles Loyauté			
Dépenses totales (en millions de F CFP)	2 794	2 549	-8,8 %
Nombre de bénéficiaires	12 476	12 646	1,4 %
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	223 950	201 569	-10,0 %
Total dépenses (en millions de F CFP)	14 531	14 960	2,9 %
Total bénéficiaires	59 029	59 283	0,4 %

Source : Directions provinciales des affaires sanitaires et sociales

Tableau 1

En conclusion, le marché de la santé en Nouvelle-Calédonie, s'il reste contenu en proportion du PIB, est un marché qui progresse régulièrement en valeur. La solvabilité de ce marché dépend étroitement de la solidité du système autonome de protection sociale qui repose sur le RUAMM et l'Aide sociale assurée par les provinces. Si à moyen terme, la santé financière des provinces n'est pas une source d'inquiétude, le RUAMM enregistre un résultat négatif sur les trois dernières années.

Le marché du médicament, des prix de gros et des marges négociées

Le marché du médicament est un commerce très encadré. La distribution de la quasi-totalité des médicaments (c'est-à-dire en hôpital comme en officine) est strictement contrôlée en Nouvelle-Calédonie comme en France métropolitaine. Elle ne peut avoir lieu que sous la supervision d'un pharmacien. L'approvisionnement passe obligatoirement par des grossistes agréés, qui sont au nombre de deux en Nouvelle-Calédonie (la société Unipharma et le groupement des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie GPNC). Ce système garantit l'absence de médicaments de contrefaçon, qui peuvent être un véritable fléau dans de nombreux pays. Il permet également à la Nouvelle-Calédonie de bénéficier à l'achat des prix fabricant négociés par le gouvernement français pour l'ensemble de la population française.

La distribution en pharmacie est encadrée par le Code de la santé publique et repose sur des règles relatives à l'installation d'une officine, de la fixation des marges et de la présence d'un pharmacien (tableau 2).

Les marges sont négociées avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie. Jusqu'en 2014, un coefficient multiplicateur était appliqué au prix métropolitain. À cette date, le concept de marge dégressive lissée (la marge varie en fonction du prix du médicament, i.e. faible sur les médicaments les plus chers et forte sur les médicaments les moins onéreux) et d'honoraires de dispensation (un honoraire est perçu pour chaque ordonnance) a été introduit en métropole. La Nouvelle-Calédonie n'a pas souhaité appliquer cette évolution : elle a décidé d'un gel des prix des médicaments à partir de 2014.

Toutefois, le gel des prix ne pouvant durer indéfiniment (apparition de nouveaux médicaments, nouveaux conditionnements...), de nouvelles conditions de rémunération des pharmaciens s'appliqueront en Nouvelle-Calédonie à partir de 2018. Cette réforme pourrait avoir des impacts sur la performance des officines après sa mise en application.

Principales règles concernant les pharmacies

Le monopole de distribution

Toute préparation et vente en gros et au détail de médicaments destinés à la médecine humaine sont réservées aux pharmaciens. En Nouvelle-Calédonie, seule la présence d'un pharmacien dans l'officine est obligatoire. En métropole, le nombre de pharmaciens adjoints est fixé par la loi en fonction du chiffre d'affaires réalisé : un pharmacien adjoint par tranche de 1,3 million d'euros de chiffre d'affaires.

Objectif : sécuriser la chaîne de distribution et éviter les contrefaçons.

Propriété réservée aux pharmaciens

Le capital des pharmacies est la propriété exclusive des pharmaciens. Ils doivent être titulaires du diplôme d'État de docteur en pharmacie et doivent être inscrits à l'Ordre national des pharmaciens.

Objectif : garantir l'indépendance et la responsabilité professionnelle.

Règle d'installation

En Nouvelle-Calédonie, l'installation est permise dans toute commune sans officine. L'installation d'une seconde officine est autorisée à partir de 8 000 habitants, puis d'une supplémentaire par tranche de 4 000 habitants. La règle est plus restrictive en métropole (première installation permise à partir de 2 500 habitants, puis par tranche de 4 500 habitants).

Objectif : garantir la proximité et l'absence de désert pharmaceutique.

Marge commerciale

La marge entre le prix de vente et le prix fabricant est encadrée. Les prix des médicaments sont négociés par un comité interministériel du gouvernement français – le comité économique des produits de santé - avec les fabricants. Les prix de vente publique dans les officines métropolitaines sont mis en ligne sur internet par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

En Nouvelle-Calédonie :

- De 1974 à 2018, un coefficient multiplicateur était appliqué au prix de vente métropolitain HT (146 en février 2018) pour la conversion en XPF (119,337 XPF/EUR) et compenser les surcoûts générés par l'insularité, l'éloignement avec les fournisseurs et l'étroitesse du marché. Ceci équivaut à un coefficient de majoration de 1,22. Une majoration de 5 % pour les provinces Nord et Sud hors zone régulée et de 7 % pour la province des Îles loyauté s'ajoutait (10 % jusqu'en 2012). De 2014 à mars 2018, les prix de vente ont été gelés suite à la mise en place d'une nouvelle réglementation en métropole (passage à une marge dégressive lissée et introduction d'honoraire de dispensation).
- À partir de mars 2018, le prix public en Nouvelle-Calédonie est fixé par la loi pays 2017-10, la délibération 285 de décembre 2017 et l'arrêté gouvernemental du 26 janvier 2018, mettant en place la marge dégressive lissée. Il n'y a pas d'honoraire de dispensation. Les majorations hors zone régulée sont conservées.

Sources : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; gouvernement français ; IEOM

Tableau 2

En 2017, 2 859 professionnels de santé exercent en Nouvelle-Calédonie, un effectif en hausse de 2,7 % par rapport à 2016. Les densités des professionnels de santé restent globalement inférieures aux niveaux nationaux, à l'exception des sagefemmes. La densité de pharmaciens (hôpital, officines...) pour 100 000 est proche de 80 % de celle de la métropole.

Densité des professions médicales pour 100 000 habitants

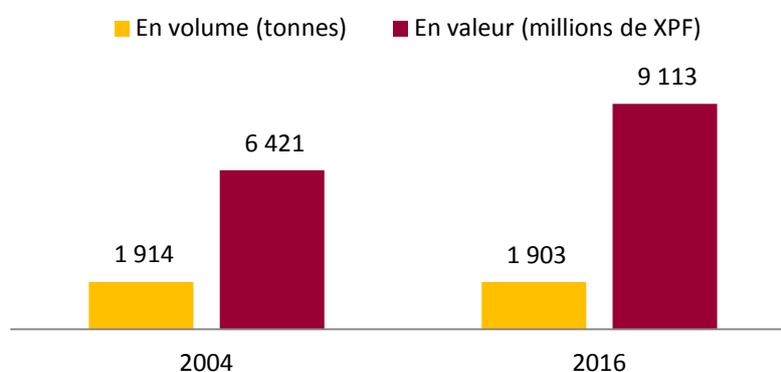
	Nouvelle-Calédonie		France métropolitaine	
	2007	2017	2007	2017
Médecins	223	210	340	307
dont médecins généralistes	109	108	166	138
dont médecins spécialistes	114	102	174	169
Chirurgiens-dentistes	48	46	67	64
Sagefemmes ⁽¹⁾	138	203	120	148
Infirmiers	450	569	785	967
Pharmaciens	62	92	115	112
Masseurs-kinésithérapeutes	47	57	102	129

Tableau 3

En 2017, la Nouvelle-Calédonie comptait 69 officines (3 pharmacies mutualistes appartenant à la Mutuelle des fonctionnaires et 66 SARL). Cela représente une pharmacie pour 3 978 habitants contre une pharmacie pour 2 987 habitants en France métropolitaine. Le maillage des officines apparaît moins dense sur le territoire qu'en métropole.

D'après les statistiques des douanes, le marché des médicaments en Nouvelle-Calédonie est resté stable en volume depuis 2004. Néanmoins, ce marché a fortement progressé en valeur (+42 %) sur la même période, traduisant notamment l'usage de médicaments de plus en plus élaborés.

Importation de médicaments



Source : Douanes de Nouvelle-Calédonie

Graphique 3

UNE SANTÉ FINANCIÈRE SOLIDE

Une activité stable

Le chiffre d'affaires (CA) consolidé des 51 officines retenues dans l'échantillon représente 11,6 milliards de XPF en 2016. Le chiffre d'affaires moyen des pharmacies s'élève à près de 230 millions de XPF en 2016, en hausse de 1,3 %, après 1,2 % en 2015 (pour mémoire, l'inflation était de 0,6 % en 2016 et 0,6 % en 2015). Cette relative stabilité est en partie liée au gel des prix, décidé en 2014. Sur une longue période, la hausse de 23 % du CA moyen (enregistré dans l'étude IEOM de 2004 et les chiffres de 2016) est proche de l'inflation (+21 % sur la période), ce qui traduit les efforts de maîtrise des coûts dans le secteur pharmaceutique.

CA		VA		EBE		Charges de personnel	
2016/2015	2015/2014	2016/2015	2015/2014	2016/2015	2015/2014	2016/2015	2015/2014
1,2 %	1,3 %	-3,5 %	0,8 %	9,0 %	8,4 %	-9,9 %	-2,6 %

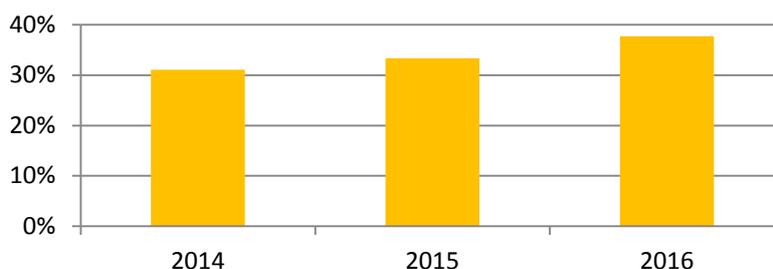
Source : IEOM

Tableau 4

En 2016, la valeur ajoutée des officines se contracte de 3,5 % en raison d'une hausse sensible des consommations intermédiaires. A contrario, l'excédent brut d'exploitation (EBE) enregistre deux années de forte progression du fait de la contraction des frais de personnel, qui diminuent sensiblement (-9,9 % en 2016), alors même que le nombre de salariés progresse de six unités (237 en 2016 contre 231 en 2015). L'explication réside probablement soit dans la contraction des rémunérations de gérance, soit dans l'embauche de personnel moins qualifié.

Au final, le taux de marge moyen, qui est mesuré ici par le rapport de l'EBE sur la valeur ajoutée, augmente régulièrement sur la période pour atteindre 37,7 % en 2016. Il était néanmoins de 38,6 % en 2004.

Taux de marge (en %)



Source : IEOM

Graphique 4

Un besoin en fonds de roulement d'exploitation structurellement faible

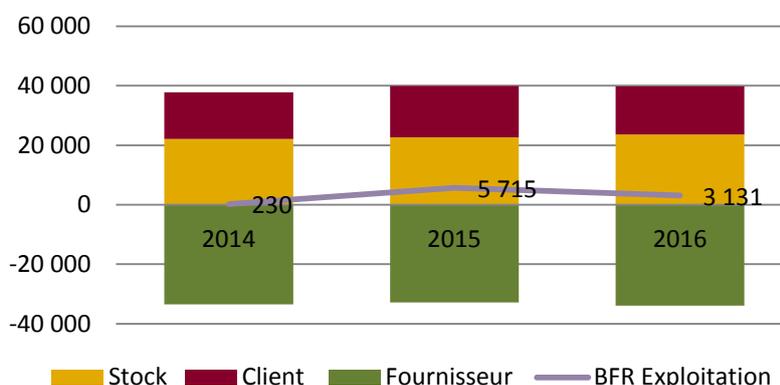
Le BFR d'exploitation représente le solde des emplois et des ressources d'exploitation (soit en simplifiant : stocks + créances clients - dettes fournisseurs). Il correspond au montant immobilisé par l'entreprise pour financer son cycle d'exploitation. Le besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFRE) moyen augmente sur la période pour atteindre un peu plus de 3 millions de XPF mais reste extrêmement limité par comparaison au chiffre d'affaires moyen de 230 millions de XPF.

La décomposition du BFRE est instructive sur le fonctionnement de la filière. Elle fait apparaître des crédits fournisseurs importants (somme des factures fournisseurs à payer 34 millions de XPF en moyenne) représentant près de 55 jours de CA, contre un délai médian de 33 jours pour le commerce de détail en Nouvelle-Calédonie. Le rôle des grossistes-répartiteurs est important dans le financement de la filière de distribution des médicaments puisqu'ils accordent souvent un délai supplémentaire aux pharmacies lors de l'achat de médicaments visant à soutenir la trésorerie de ces dernières, voire même aider à l'installation d'une nouvelle officine.

Ces délais permettent de compenser notamment les importants crédits clients (somme des factures en attente de paiement, 16 millions de XPF en moyenne) qui représentent près de 25 jours de CA, contre un délai médian de 8 jours pour le commerce de détail sur le Territoire. La majorité des ventes de médicaments sont réalisées sur la base du tiers payant. Les pharmacies adressent ainsi leurs factures à la CAFAT, aux services d'aide médicale des provinces et aux mutuelles pour règlement. Les procédures de ces organismes imposent le plus souvent un contrôle *a priori* avant ordonnancement puis paiement.

Les stocks représentaient en moyenne 24 millions de XPF ou encore 38 jours de CA, un niveau proche de la médiane des commerces de détail (39 jours).

BFR d'Exploitation



Source : IEOM

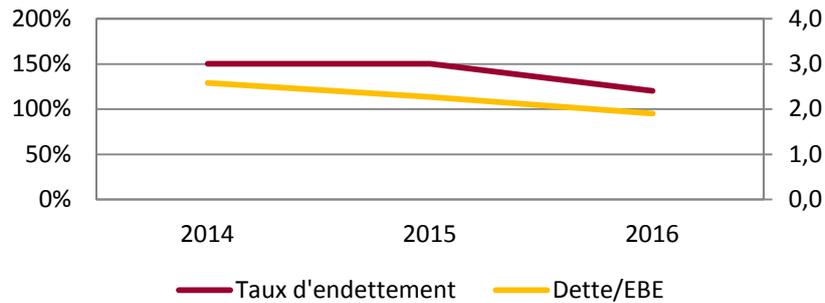
Graphique 5

Sur le long terme et par référence à l'étude IEOM publiée en 2005, les délais de règlement sont stables (26 jours de CA en 2004), la gestion des stocks s'est améliorée (47 jours en 2004) et les crédits fournisseurs ont baissé (58 jours en 2004).

Une structure financière solide

Après deux années de stabilité, l'endettement des pharmacies calédoniennes – qui rapporte l'endettement financier aux capitaux propres - se contracte de près de 30 points pour se situer à 120 %. Il était de 116 % en 2004. En 2016, moins de deux années d'excédent brut d'exploitation suffisent en moyenne aux officines pour rembourser la dette financière en 2016. Cependant, du fait du soutien des répartiteurs, leur endettement pourrait être plus conséquent en tenant compte du fait qu'une partie de ces dettes fournisseurs pourraient être assimilées à des dettes financières.

Dette financière

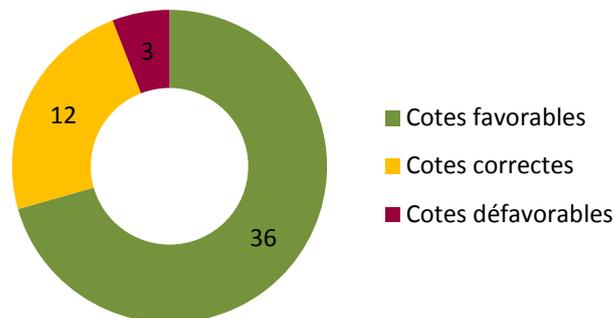


Source : IEOM

Graphique 6

La bonne santé du secteur de la pharmacie se traduit par une cotation IEOM majoritairement favorable. Celle-ci reflète l'appréciation que porte l'IEOM sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans. À fin mars 2018, 36 officines présentent une cote favorable (71 % de l'échantillon), 12 une cote correcte (24 %) et 3 une cote défavorable (5 %). L'examen montre que ces cotes sont dues à la présence d'incidents de paiement probablement dus aux délais de paiement et non pas à leur structure financière.

Cotation IEOM des pharmacies calédonniennes



* Les cotations favorables comprennent les cotes 3, 4+ et 4 ; les cotations correctes, 5+, 5 et 6 ; les cotations défavorables, 7, 8, 9 et P.

Source : IEOM

Graphique 7

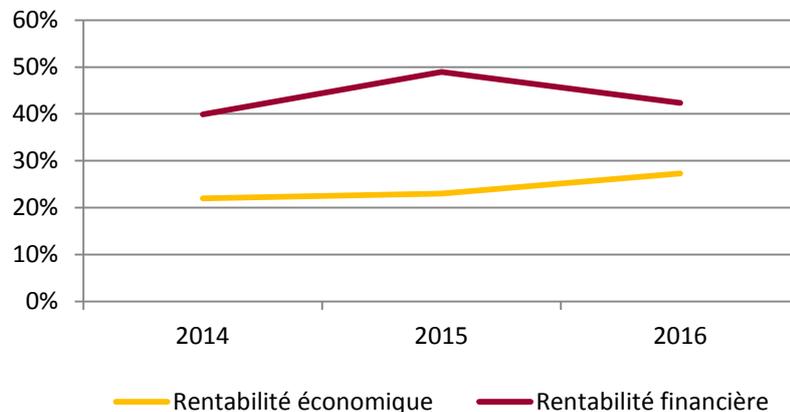
Une rentabilité économique et financière bien établie

La rentabilité vise à appréhender la capacité de l'entreprise à créer de la richesse à partir des capitaux investis. Elle est mesurée ici à travers de deux indicateurs : la rentabilité économique et la rentabilité financière.

La rentabilité économique rapporte le résultat d'exploitation à l'actif économique exploité (constitué des immobilisations nettes et du BFR d'exploitation). Elle croît sur la période pour atteindre 27 % en 2016. Elle était cependant de 54 % en 2004. À l'analyse, cette division par deux de la rentabilité économique provient pour l'essentiel de l'augmentation très sensible des immobilisations nettes (en moyenne 84 millions de XPF en 2016 contre 51 millions de XPF en 2004). Une interprétation pourrait être une part de pharmacies de création récente dans l'échantillon de cette présente étude plus importante que dans celle de 2004.

La rentabilité financière, ou rentabilité des capitaux propres, rapporte la capacité d'autofinancement aux capitaux propres. La rentabilité financière moyenne est de 42 %. Elle était de 43 % en 2004.

Rentabilité économique et financière



Source : IEOM

Graphique 8

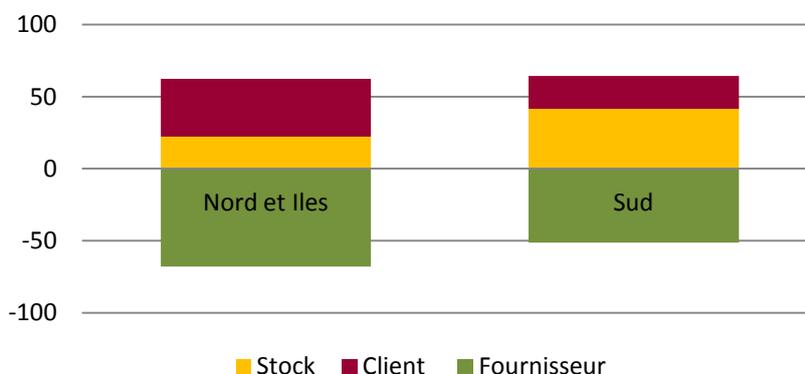
DES DISPARITÉS ENTRE LES PROVINCES

L'échantillon de 51 pharmacies se divise entre 34 pharmacies localisées province Sud et 17 pharmacies situées dans les provinces Nord et des Îles Loyauté. Le paragraphe suivant a pour ambition de mettre en évidence les différences les plus perceptibles entre ces deux groupes géographiques en 2016.

En termes de chiffre d'affaires, le CA 2016 moyen est deux fois plus important pour les officines de la province Sud (276 millions de XPF contre 130 millions de XPF). Le CA global de l'échantillon, qui s'élève à 11,6 milliards de XPF, se répartit entre 9,4 milliards de XPF pour le Sud et 2,2 milliards de XPF pour le Nord et les Îles. Cette distribution du CA global (respectivement 82 % et 18 %) peut être comparée avec celle des populations respectives des provinces (74 %-26 % en 2014 selon l'ISEE). D'autres facteurs, plus qualitatifs, tels que l'âge des populations, la proximité avec une pharmacie, la distribution d'une partie des médicaments par des centres de santé ou encore la part respective de la parapharmacie (liée au pouvoir d'achat) et des médicaments peuvent expliquer ces différents niveaux d'activités.

Sur l'ensemble du Territoire, le BFR d'exploitation est très faible : il représente 6 jours de CA en province Nord et en province des Îles contre 2 jours en province Sud). Pour autant, les officines des provinces Nord et Îles se caractérisent par des stocks plus faibles (22 jours contre 42 jours en province Sud), des délais de règlement plus élevés (40 jours contre 23 jours en province Sud) compensés par des délais de paiement fournisseurs plus longs (68 jours contre 51 jours en province Sud). Les pharmacies des provinces Nord et des Îles pourraient avoir des stocks de produits parapharmaceutiques plus limités et une gestion différente des stocks compte tenu de leur situation concurrentielle (en l'absence de concurrence à proximité, peu de médicaments coûteux sont en stock : ils sont commandés au fur et à mesure). Elles souffrent de délais de règlement de l'aide médicale provinciale plus élevés. Les grossistes confirment par ailleurs que des crédits fournisseurs plus importants sont accordés aux pharmacies de brousse.

BFR d'exploitation (en jours de CA)



Source : IEOM

Graphique 9

Les pharmacies du Nord et des Îles sont en moyenne moins endettées (taux d'endettement de 93 % contre 128 %, ratio de dette/EBE égal à 1,6 année contre 2 ans).

A contrario, le taux de marge et les ratios de rentabilité (économique et financière) sont comparables et ceci malgré l'existence d'une majoration pour les zones non régulées, la province Nord et la province des Îles. La majoration consentie aux officines du

Nord et des Îles et qui leur permet un taux de marge commerciale de 45 % contre 40 % en province Sud permet effectivement de rétablir une équité en termes de rentabilité.

COMPARAISON AVEC LA MÉTROPOLE

L'analyse comparative a été réalisée avec l'aide des dernières données disponibles concernant les officines métropolitaines (soit 2015) et le même échantillon cylindré de 51 officines calédoniennes. Elle fait appel à la notion de médiane et quartile (et non plus de moyenne comme ci-dessus). Les quartiles partagent la distribution en quatre parties comportant chacune 25 % des valeurs individuelles observées :

- 25 % des entreprises ont un ratio inférieur au quartile inférieur Q1,
- 50 % des entreprises ont un ratio inférieur au quartile médian Q2 (ou médiane),
- 25 % des entreprises ont un ratio supérieur au dernier quartile Q3.

Le tableau suivant détaille les résultats du traitement statistique.

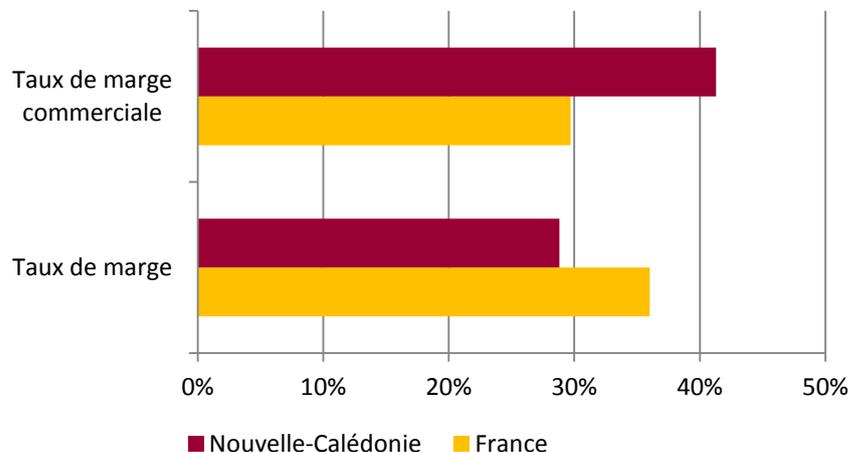
	NOUVELLE-CALÉDONIE				NATIONAL				
	2015				2015				
	Nombre d'officines	Q1	Q2	Q3	Nombre d'officines	Q1	Q2	Q3	
Effectif	51	2,0	3,0	6,0	7985	4,0	5,0	7,0	
Chiffre d'affaires (kXPF)	51	107 667	196 023	301 000	7895	152 265	203 816	275 772	
Valeur ajoutée (kXPF)	51	37 884	58 233	102 864	7895	38 544	52 744	73 149	
Capacité bénéficiaire	Taux de marge commerciale (%)	51	38	41	43	7894	28	30	31
	Taux de marge (%)	51	17	29	42	7895	27	36	44
	Taux de valeur ajoutée (%)	51	31	33	36	7895	24	26	28
	Taux de rentabilité financière des capitaux propres (%)	51	9	35	72	7766	10	17	27
Structure d'exploitation	Délai de règlement fournisseurs (j)	51	33	78	100	7895	24	26	28
	Poids des stocks (j)	51	22	30	45	7869	25	31	37
	délai de règlement des clients (j)	51	19	27	35	7895	4	6	9
	Poids du BFRE (j)	51	- 9	2	21	7895	-6	2	10
	Rendement de la main d'œuvre (kXPF)	51	12 817	15 459	22 258	7613	8 699	10 656	13 222
	Coût apparent de la main d'œuvre (kXPF)	51	7 693	9 672	17 076	7613	5 489	6 647	8 150
Répartition des revenus	Personnel (%)	51	54	68	80	7895	54	61	70
	Prêteurs (%)	51	1	2	5	7895	2	5	7
Autonomie financière	Taux brut d'endettement financier (%)	51	37	120	242	7766	58	147	293
	Taux net d'endettement financier (%)	51	14	105	224	7766	42	126	266
	Coût apparent de l'endettement (%)	51	1,6	3,7	5,2	7841	2,1	2,8	3,4

Source : IEOM, Banque de France

Tableau 5

Les CA médians sont comparables entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole, proches de 200 millions de XPF. En termes de rentabilité et du fait de l'application du coefficient multiplicateur, le taux de marge commerciale est supérieur en Nouvelle-Calédonie au taux national. Il s'établit ainsi à 41 % contre 30 % en métropole. À l'inverse, le taux de marge médian (EBE/Valeur ajoutée) est de 29 % contre 36 % au niveau national. La différence s'explique par des charges externes (loyer, électricité...) et des charges de personnel plus élevées. En matière de personnel, le cout du personnel médian s'établit à 9,7 millions de XPF par salarié contre 6,6 millions de XPF en métropole (soit +47 %), qui pourrait provenir des rémunérations de gérance intégrées aux charges de personnel ou d'une réglementation hexagonale qui exige un nombre de pharmaciens minimum en fonction du CA.

Taux de marge commerciale et taux de marge



Source : IEOM, Banque de France

Graphique 10

En termes d'exploitation, les contraintes sur le secteur sont très différentes. Si dans les deux cas, les BFR d'exploitation sont proches de zéro (2 jours de CA), les délais de règlements clients sont quatre fois moindres en métropole (6 jours contre 27 jours). Plusieurs facteurs permettraient d'expliquer cette différence : une part de règlement comptant par les patients plus importante en métropole, un tiers payant plus efficient grâce à la carte vitale, associé à un contrôle *a posteriori*. Le tiers payant est en effet la règle générale en Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, les procédures existantes en l'absence de carte vitale imposent dans la plupart des cas une transmission des factures papier, un contrôle *a priori* avant ordonnancement et paiement. La compensation se fait par un allongement des délais de règlement fournisseurs trois fois plus élevés qu'en métropole.

Les pharmacies métropolitaines sont plus endettées que celles du Territoire (une différence de plus de 20 points entre leur taux respectif d'endettement financier net de la trésorerie sur capitaux propres). Leur taux de rentabilité financière (capacité d'autofinancement rapportée aux capitaux propres) est deux fois moindre qu'en Nouvelle-Calédonie.

L'observation des premiers et troisièmes quartiles notamment des ratios de taux de marge et de rentabilité des capitaux propres fait apparaître une dispersion beaucoup plus importante en Nouvelle-Calédonie qu'en métropole.

PHARMACIES DE NOUVELLE-CALÉDONIE (51 Officines)

Bilan fonctionnel moyen (en K XPF)

	2014	2015	2016
Fonds propres nets	39 361	37 600	43 067
(+) Amortissements et provisions	28 724	30 212	32 469
(+) Dettes financières stables	59 174	56 458	51 690
(-) Immobilisations brutes	116 181	115 153	116 665
Fonds de roulement net global	11 078	9 117	10 561
Stocks et en cours	22 097	22 700	23 607
(+) Créances clients	15 646	17 266	16 245
(-) Fournisseurs	33 442	32 839	33 913
(-) Dettes fiscales et sociales	7 212	7 612	7 550
(+) Solde autres créances et dettes d'exploitation	3 141	6 200	4 741
Besoins en fonds de roulement d'exploitation	230	5 715	3 131
(+) Besoins en fonds de roulement hors exploitation	-58	-17	-362
Besoins en fonds de roulement	171	5 698	2 769
Disponibilités	15 230	10 335	12 921
(-) Crédits bancaires courants	4 323	6 916	5 129
Trésorerie	10 906	3 420	7 792

Résultats moyens (en K XPF)

	2014	2015	2016
Chiffre d'affaires	221 607	224 598	227 222
Marge commerciale	89 887	91 797	92 597
(+) Production de l'exercice	89	52	55
Résultats moyens (en K XPF)			
Production globale	89 976	91 849	92 652
(-) Consommations intermédiaires	16 003	17 252	20 667
Valeur ajoutée	73 973	74 597	71 985
(+) Subvention d'exploitation	20	14	
(-) Impôts et taxes	547	533	537
(-) Charges de personnel	50 486	49 191	44 319
Excédent brut d'exploitation	22 960	24 887	27 129
(-) Dotation (nettes de reprises)	3 578	3 791	3 217
(+) Autres produits et charges d'exploitation	102	222	52
(-) Charges financières nettes	810	1 659	2 294
Résultat courant avant impôts	18 675	19 658	21 670
(+) Produits et charges exceptionnels	-439	-109	-770
(-) Participations des salariés	29	46	68
(-) Impôts sur les bénéfices	5 128	5 673	6 019
Résultat de l'exercice	13 079	13 830	14 814
Capacité d'autofinancement	15 702	18 402	18 240
Effectif	4,4	4,5	4,6

Exercices comptables ramenés sur 12 mois

PHARMACIES DE LA PROVINCE SUD (34 Officines)

Bilan fonctionnel moyen (en K XPF)

	2014	2015	2016
Fonds propres nets	46 713	41 490	49 528
(+) Amortissements et provisions	36 269	38 573	40 953
(+) Dettes financières stables	71 955	70 275	63 562
(-) Immobilisations brutes	145 946	143 834	144 695
Fonds de roulement net global	8 992	6 504	9 348
Stocks et en cours	29 474	30 241	31 475
(+) Créances clients	16 537	18 410	17 240
(-) Fournisseurs	39 538	37 642	38 809
(-) Dettes fiscales et sociales	9 050	8 947	9 418
(+) Solde autres créances et dettes d'exploitation	2 194	5 413	3 890
Besoins en fonds de roulement d'exploitation	-383	7 475	4 378
(+) Besoins en fonds de roulement hors exploitation	-87	-25	-541
Besoins en fonds de roulement	-471	7 450	3 837
Disponibilités	15 635	9 069	13 035
(-) Crédits bancaires courants	6 173	10 015	7 524
Trésorerie	9 462	-946	5 511

Résultats moyens (en K XPF)

	2014	2015	2016
Chiffre d'affaires	267 508	271 248	275 992
Marge commerciale	106 030	108 490	109 784
(+) Production de l'exercice	78	78	82
Résultats moyens (en K XPF)			
Production globale	106 108	108 567	109 866
(-) Consommations intermédiaires	19 224	20 414	25 417
Valeur ajoutée	86 884	88 153	84 449
(+) Subvention d'exploitation	30	21	
(-) Impôts et taxes	775	744	771
(-) Charges de personnel	59 179	58 677	51 616
Excédent brut d'exploitation	26 960	28 752	32 062
(-) Dotation (nettes de reprises)	4 341	4 637	3 718
(+) Autres produits et charges d'exploitation	177	-277	-495
(-) Charges financières nettes	1 714	2 125	2 955
Résultat courant avant impôts	21 082	21 713	24 894
(+) Produits et charges exceptionnels	-87	-1 395	-1 197
(-) Participations des salariés	43	69	102
(-) Impôts sur les bénéfices	5 575	5 962	6 843
Résultat de l'exercice	15 377	14 287	16 752
Capacité d'autofinancement	18 532	19 889	20 751
Effectif	5,4	5,5	5,7

Exercices comptables ramenés sur 12 mois

Source : IEOM

Bilan fonctionnel moyen (en K XPF)

	2014	2015	2016
Fonds propres nets	24 656	29 821	30 144
(+) Amortissements et provisions	13 633	13 491	15 502
(+) Dettes financières stables	33 612	28 825	27 946
(-) Immobilisations brutes	56 651	57 793	60 605
Fonds de roulement net global	15 250	14 345	12 987
Stocks et en cours	7 343	7 618	7 872
(+) Créances clients	13 865	14 978	14 256
(-) Fournisseurs	21 250	23 234	24 120
(-) Dettes fiscales et sociales	3 537	4 942	3 814
(+) Solde autres créances et dettes d'exploitation	5 034	7 773	6 444
Besoins en fonds de roulement d'exploitation	1 456	2 193	637
(+) Besoins en fonds de roulement hors exploitation			-5
Besoins en fonds de roulement	1 456	2 193	632
Disponibilités	14 419	12 869	12 692
(-) Crédits bancaires courants	625	718	337
Trésorerie	13 794	12 151	12 355

Résultats moyens (en K XPF)

	2014	2015	2016
Chiffre d'affaires	129 804	131 299	129 684
Marge commerciale	57 600	58 412	58 223
(+) Production de l'exercice	112		1
Résultats moyens (en K XPF)			
Production globale	57 712	58 412	58 225
(-) Consommations intermédiaires	9 560	10 927	11 166
Valeur ajoutée	48 152	47 485	47 058
(+) Subvention d'exploitation			
(-) Impôts et taxes	92	111	71
(-) Charges de personnel	33 099	30 219	29 725
Excédent brut d'exploitation	14 961	17 155	17 262
(-) Dotation (nettes de reprises)	2 052	2 099	2 215
(+) Autres produits et charges d'exploitation	-47	1 220	1 147
(-) Charges financières nettes	-998	728	971
Résultat courant avant impôts	13 860	15 548	15 223
(+) Produits et charges exceptionnels	-1 143	2 464	85
(-) Participations des salariés			
(-) Impôts sur les bénéfices	4 236	5 095	4 371
Résultat de l'exercice	8 481	12 917	10 937
Capacité d'autofinancement	10 041	15 427	13 219
Effectif	2,5	2,6	2,5

Exercices comptables ramenés sur 12 mois

Ratios des pharmacies en Nouvelle-Calédonie et au niveau national

	NOUVELLE-CALÉDONIE				NATIONAL				
	2015				2015				
	Nombre d'officines	Q1	Q2	Q3	Nombre d'officines	Q1	Q2	Q3	
Effectif	51	2,0	3,0	6,0	7985	4,0	5,0	7,0	
Chiffre d'affaires (kXPF)	51	107 667	196 023	301 000	7895	152 265	203 816	275 772	
Valeur ajoutée (kXPF)	51	37 884	58 233	102 864	7895	38 544	52 744	73 149	
Capacité bénéficiaire	Taux de marge commerciale (%)	51	38	41	43	7894	28	30	31
	Taux de marge (%)	51	17	29	42	7895	27	36	44
	Taux de valeur ajoutée (%)	51	31	33	36	7895	24	26	28
	Taux de rentabilité financière des capitaux propres (%)	51	9	35	72	7766	10	17	27
Structure d'exploitation	Délai de règlement fournisseurs (j)	51	33	78	100	7895	24	26	28
	Poids des stocks (j)	51	22	30	45	7869	25	31	37
	délai de règlement des clients (j)	51	19	27	35	7895	4	6	9
	Poids du BFRE (j)	51	- 9	2	21	7895	-6	2	10
	Rendement de la main d'œuvre (kXPF)	51	12 817	15 459	22 258	7613	8 699	10 656	13 222
	Coût apparent de la main d'œuvre (kXPF)	51	7 693	9 672	17 076	7613	5 489	6 647	8 150
Répartition des revenus	Personnel (%)	51	54	68	80	7895	54	61	70
	Prêteurs (%)	51	1	2	5	7895	2	5	7
Autonomie financière	Taux brut d'endettement financier (%)	51	37	120	242	7766	58	147	293
	Taux net d'endettement financier (%)	51	14	105	224	7766	42	126	266
	Coût apparent de l'endettement (%)	51	1,6	3,7	5,2	7841	2,1	2,8	3,4

Source IEOM, Banque de France

CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE

Taux de marge commerciale	%	Marge commerciale/Ventes de marchandises
Taux de marge	%	Excédent Brut d'Exploitation/Valeur ajoutée
Taux de valeur ajoutée	%	Valeur ajoutée/Chiffre d'Affaires
Taux de rentabilité financière des capitaux propres	%	Capacité d'Autofinancement/Capitaux propres

STRUCTURE D'EXPLOITATION

Délai de règlement fournisseurs	J	Dettes fournisseurs/achats et charges externes
Poids des stocks	J	(stocks de marchandises + produits finis et encours + approvisionnements)/chiffre d'affaires HT
Délai de règlement des clients	J	(Créances clients – avances reçues)/chiffre d'affaires TTC
Poids du BFRE	J	Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation/Chiffre d'affaires HT
Rendement de la main-d'œuvre		Valeur ajoutée/effectif permanent moyen (k€ par personne)
Coût apparent de la main-d'œuvre		Charges de personnel permanent/effectif permanent moyen (k€ par personne)

RÉPARTITION DES REVENUS

Personnel	%	Charges de personnel/Valeur ajoutée
Prêteurs	%	Charges d'intérêts/Valeur ajoutée

AUTONOMIE FINANCIÈRE

Taux brut d'endettement financier	%	Endettement financier/capitaux propres appelés
Taux net d'endettement financier	%	Endettement financier net de la trésorerie active/capitaux propres appelés
Coût apparent de l'endettement	%	Intérêts et charges/endettement financier

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : M.-A. POUSSIN-DELMAS — Responsable de la rédaction : J.-D. NAUDET – Rédacteur : R. FRITSCHE
Éditeur et imprimeur : IEOM

Achévé d'imprimer : novembre 2018 – Dépôt légal : novembre 2018 – ISSN 1968-6277